



# Fédération Santé et Action Sociale

Union Fédérale de la Santé Privée



## Communiqué de presse

060/2024

Montreuil, le 12 septembre 2024

### Répression syndicale : quand les directions s'attaquent aux élus et mandatés de la CGT

La direction de l'association ADGESSA multiplie les attaques contre les élus CGT.

C'est aujourd'hui la déléguée syndicale et secrétaire du CSE central qui est convoquée à un entretien préalable à licenciement pour « faute grave », alors même que ses mandats au sein de l'entreprise et des organismes sociaux paritaires occupent la totalité de son temps de travail.

En effet, notre camarade est élue titulaire au CSE de son établissement, déléguée syndicale de l'EHPAD Notre Dame de Bonne Espérance, membre titulaire du CSE centrale et déléguée syndicale centrale de l'association.

D'autre part, elle siège, entre autres, en tant que titulaire au conseil de surveillance de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, elle est administratrice à la délégation régionale paritaire de l'OPCO santé...

C'est donc uniquement sur son activité militante que notre camarade est attaquée.

Ce n'est pas une première dans cette association, où déjà par le passé une salariée, élue CGT, avait été injustement accusée d'une faute professionnelle, mais avait pu prouver que les accusations étaient montées de toutes pièces par la direction de l'époque et ainsi être réintégrée.

L'Union Fédérale de la Santé privée ne laissera pas ainsi discriminer ses élus, tous les moyens possibles seront utilisés pour que cesse ces pratiques.